

ÉLECTIONS PARTIELLES
A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**A distance par voie électronique****Du mardi 08 avril 2025 au mercredi 09 avril 2025****COLLEGE DES USAGERS - SECTEUR DES DISCIPLINES DE SANTE**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-009 du 02 février 2024 relatif aux candidats du collège des usagers et constatant l'absence de candidatures déposées aux élections d'un représentant des usagers du secteur des disciplines de santé à la Commission de la recherche ;

Vu l'arrêté n°2024-182 du 03 octobre 2024 relatif aux candidats du collège des usagers et constatant l'absence de candidatures déposées aux élections d'un représentant des usagers du secteur des disciplines de santé à la Commission de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2025-027 du 07 mars 2025 relatif à l'organisation de l'élection partielle à la Commission de la recherche pour le collège des usagers, secteur des disciplines de santé ;

Vu l'arrêté n°2025-038 du 21 mars 2025 relatif aux candidats à l'élection partielle à la Commission de la recherche pour le collège des usagers, secteur des disciplines de santé ;

Vu l'arrêté n°2025-039 du 1^{er} avril 2025 relatif aux bureau de vote centralisateur et pour chaque scrutin concernant le renouvellement complet du conseil de gestion de la Faculté des sciences et l'élection partielle à la commission de la recherche, au collège des usagers pour le secteur des disciplines de santé ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 10 avril 2025,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : ELUS COLLEGE DES USAGERS – SECTEUR DE FORMATION DES DISCIPLINES DE SANTE

M. Nathan CRONIER (*titulaire*)

M. Quentin PETIT (*suppléant*)

Fait à Angers, le 11/04/2025
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU
Signé le 11 avril 2025